

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX (19 septembre 2022)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, BRASSEUR Loïc est excusé et donne pouvoir à CASTEIL Katia, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BERNARDET Pailine, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

**Modification du
tableau des effectifs**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

22

Le Conseil a été
convoqué le :

13 septembre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 20 septembre 2022

Rapporteur : Mme le Maire

EXPOSE

Afin de permettre à la commune, d'une part, d'accompagner l'évolution de ses compétences et de disposer des ressources permettant leur mise en œuvre, et d'autre part, de tenir compte des mobilités des agents, la ville doit actualiser et adapter son tableau des effectifs.

Suite à différents mouvements de personnel en interne au sein du service gestion des salles et une réorganisation des missions, il convient d'adapter le tableau des effectifs pour répondre au besoin.

Aussi, le conseil municipal sera invité à procéder à l'actualisation et à l'adaptation du tableau des effectifs permanents par modification du grade suivant :

II Modification de grade liée à une réorganisation du service gestion des salles

A compter du 1^{er} octobre 2022 :

- Un grade d'adjoint technique (catégorie C) à 10h, transformé en adjoint technique à 16h
Le conseil municipal doit se prononcer sur cette proposition de modification de grade au tableau des effectifs.

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022,
Vu la délibération du 11 juillet 2022 modifiant le tableau des effectifs,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2022.
Le rapporteur entendu,

DELIBERATION

Après interventions de JP PETIT, P. LOPEZ et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTTE la transformation de grade au tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

APPROUVE conformément à l'alinéa 2 de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, que les emplois permanents figurant dans la délibération sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels sous réserve qu'aucun agent titulaire n'ait pu être recruté. Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade sur lequel ils sont recrutés. Les agents devront justifier d'une formation correspondante au poste occupé et avoir une expérience professionnelle avérée. Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans et pourront être suivis d'un CDI à l'issue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Pour le Maire, 

l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU 